

Fraternité

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.

Session d'examens 202...

jour l'élè né(e)le . inscrit (e CAP (1) et avoir (1) Pou prati plus une (exe ada)	signé, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce eve (nom, prénom)
	UNE APTITUDE PARTIELLE À LA PRATIQUE DE L'E.P.S. Du inclus.
Cette ap	otitude partielle nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.
1.	Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :
-	FONCTIONS: marcher / courir / sauter / lancer / lever / porter Précisions: TYPES D'EFFORTS: Intense et bref / prolongé (durée limitée à :) Arrêt ponctuel de l'activité dès apparition de signes: d'essoufflement / de fatigue / de douleur Précisions: CONTEXTES PARTICULIERS: milieu aquatique / altitude / en hauteur / autre Précisions:
	AUTRE(S) AMÉNAGEMENT(S) SOUHAITABLE(S) Adaptation suivant conditions climatiques: pollution, particules fines, froid sec Activités physiques permettant un allègement du corps: natation / vélo / autre(s) Activités physiques avec déplacements limités et/ou dans l'axe Activités physiques ne sollicitant pas certaines articulations (les citer): Adaptations pour la gestion du temps / de l'espace / des interactions sociales / des consignes Adaptations pour troubles de l'équilibre / la coordination / la concentration / autre(s) Précisions:
	Remarques pouvant aider l'enseignant d'E.P.S. à la mise en place d'activités adaptées :
2.	Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE en l'absence de pratique physique possible :

Aider pour l'arbitrage / juger / observer / aider pour organiser / autre(s)

UNE INAPTITUDE TOTALE	TEMPORAIRE À LA I			
En cas de non production d'un nouveau certificat, à l'issue de cette période, l'élève sera considéré apte à la reprise de la pratique de l'E.P.S.				
Les médecins scolaires sont destinataires des certificats médicaux délivrés lorsqu'une inaptitude est prononcée pour une durée supérieure à trois mois consécutifs ou cumulés.				
	Fait à	, le		
	Cache	t et signature médecin prescripteur		
Tout ajout, surcharge, ou rature ainsi que l'absence du tampon et de la signature identifiant clairement le médecin prescripteur rendra ce certificat irrecevable. Le certificat médical est à transmettre dans les 48h qui suivent sa prescription, à l'établissement pour le candidat scolarisé, à la DEC pour le candidat non scolarisé.				
Si inaptitudes cumulées >3 mois				
Médecin scolaire	Professeur d'EPS	Chef d'établissement		